

LA FACE CACHEE DES PRODUITS QUE NOUS CONSOMMONS :

Travail forcé, Travail des enfants

Résumé des deux tables rondes du colloque européen : 4 octobre 2018 :

1. *Le travail des enfants, un phénomène planétaire*

Au cours de cette matinée nous avons pu mesurer l'ampleur du phénomène du travail des enfants dans le monde.

Mathieu Ardnt d'Amnesty international a présenté l'enquête qu'ils ont menée sur l'extraction du cobalt en République Démocratique du Congo (RDC). Ce minerai sert à la confection des Piles lithiums de nos téléphones portables et véhicules électriques. *L'extraction se fait partout y compris dans le sous-sol des maisons. Une grande partie de la production mondiale vient de RDC. Les enfants parfois très jeunes travaillent dans des conditions pénibles et dangereuses.* Mathieu Arnt a dénoncé par ailleurs le manque criant de coopération des principaux fabricants de smartphones qui feignent d'ignorer le problème...

Nadejda Atayeva, Présidente de l'association des droits de l'homme en Asie centrale a témoigné sur les conditions de travail des enfants dans les exploitations de coton en Ouzbékistan et a appelé la France à ne pas se faire piéger par fausses de l'État Ouzbek d'éradiquer durablement le travail forcé des enfants dans les champs de coton. *Elle invite par ailleurs les organisations des droits de l'homme et la CGT à se mobiliser pour mettre en avant la question du travail des enfants et des droits de l'homme avec la visite officielle du président Ouzbèke les 8 et 9 octobre 2018 en France.*

De son côté **Julia Ouahnon pour la FIDH**, a rappelé que les conditions d'exploitations du travail des enfants au *Turkménistan étaient les mêmes qu'en Ouzbékistan et que peu d'informations filtraient d'un pays très fermé comme celui-ci.* De son côté Bernard Thibault, membre du CA du BIT (Bureau International du Travail) précisé les raisons du travail des enfants : *l'insuffisance des ressources de la famille couplée à un faible accès à l'éducation favorise indubitablement le phénomène.*

Enfin **Jean Paul Tessonnière, avocat au barreau de Paris** a rappelé qu'il était très difficile de faire condamner les multinationales qui avaient recours à des sous-traitants peu regardant sur la question de l'exploitation de main d'œuvre infantile. *La chaîne de responsabilité n'est pas souvent reconnue par les juges. Il a fallu le procès de l'Ericka pour ouvrir une brèche.* Malgré tout on voit bien la tentation des pouvoirs publics et des entreprises d'une « négociation » à l'américaine au détriment d'une condamnation pénale.

2. Quelles mesures pour contraindre les multinationales à respecter leurs engagements en matière de Responsabilité Social des Entreprises (RSE) ?

Avant l'ouverture du second débat de la journée, le **député Dominique Potier, ancien rapporteur pour la loi sur le devoir de vigilance** est intervenu pour dire à *quel point il était important de défendre la nouvelle loi qui reconnaît implicitement la responsabilité des maisons mères vis-à-vis de leur sous-traitant par la tenue d'un rapport annuel.*

Danielle Auroi, ancienne députée Europe Écologie-Les Verts et présidente du Forum sur la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) lui a emboîté le pas en décrivant les difficultés rencontrées pour faire voter les deux assemblées sur cette question. *Ce fut la dernière loi votée du Quinquennat précédent où les échanges furent houleux avec une partie des parlementaires influencés par le Medef et les grandes multinationales françaises.*

De son côté **Christophe Alliot du Basic et trésorier du CFSI** a fait une présentation PowerPoint de la décomposition du prix de l'extraction de la fève de cacao en Côte d'Ivoire par des enfants. *La part « salariale » est tellement faible que cela n'intervient quasiment pas dans le prix final d'un produit transformé tel qu'une barre chocolatée. A côté de cela les prix à la consommation de ces produits sont stables voir plus élevés.* **Joëlle Brohier de la plateforme Ressources et communauté pour la RSE avec les Pays en développement** a insisté sur le dialogue avec les parties prenantes pour mener à bien une démarche de type RSE. *Malgré tout cela nécessite une véritable volonté des entreprises, encore trop peu ont conscience de la valeur ajoutée d'une telle démarche.*

Enfin **Arnaud Faucon Secrétaire national de l'INDECOSA-CGT** a rappelé que la plupart des labels sociaux sont très variés et souvent se contredisent entre eux. *Ils sont considérés à tort par bon nombres d'entreprises comme un outil promotionnel. Le principe du label social n'est pas mauvais en soi pour être utile et efficace il faut que tous les acteurs (associations, syndicats, entreprises, pouvoirs publics...) participent à la création d'un cahier des charges commun. Toute entreprise qui voudrait disposer du label devra se conformer à ce cahier des charges. Le contrôle de son respect devrait se faire par un organisme indépendant. Une grande organisation comme l'Organisation internationale du travail (OIT) peut exercer ce rôle d'arbitre. Il ne faut surtout pas tomber dans le piège des « autocontrôles ». On a vu les dégâts que cela entraîne dans le domaine alimentaire avec l'affaire « Lactalis ». Enfin le label social ne doit-il pas se focaliser sur le produit ou le service plutôt que sur des entreprises ? L'exemple de certaines certifications ISO est frappant. Une multinationale peut avoir un siège social « écoresponsable » estampillé « ISO 14001 » et sous-traiter à des entreprises très polluantes à l'autre bout de la planète.*

Marie Pierre Vieu, députée européenne, PCF a clôturé nos débats sur une note d'espoir dans l'évolution du droit international. La cession de Strasbourg a entériné le matin même *une résolution pour la création d'un instrument contraignant à l'échelon des nations unies pour forcer les firmes transnationales à prendre en compte davantage la question des droits de l'homme.* La députée a cependant mis en avant les contradictions de certains pays de l'UE dont la France qui ont la volonté d'aller plus loin dans le néolibéralisme. *Cette contradiction on la retrouve au sein des institutions. Ainsi le Conseil de l'Europe et celui des Ministres se sont opposés au parlement sur le principe de la responsabilité des entreprises européennes vis-à-vis de leur chaîne de sous-traitance. En effet une majorité des eurodéputés abondaient vers un système contraignant alors que les deux autres conseils privilégiaient l'instauration d'une déclaration dépourvue de sanctions.*

Cette journée a été un franc succès. 200 personnes ont assisté à l'initiative et un millier de connexions lors de la diffusion simultanée par internet. Au-delà du caractère formateur de ce colloque, cela doit-nous permettre d'organiser au plus près des territoires des débats similaires sur notre approche de la consommation et de ses évolutions. « **La légende veut que le battement d'une aile de papillon à Honolulu suffit à causer un typhon en Californie. Imaginons alors la voix de millions de consommateurs qui réclament de concert des produits socialement et écologiquement responsables** ».

Montreuil, le 18 janvier 2019.